Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20251202-2025_12_04-DE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES LANDES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 2 décembre 2025

Convocation du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 13
Votants	: 14

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Mickaël LERETRIF, Marie-Noelle GEORGEAULT, Joël DESILLES, Jocelyne GAUTIER, Vincent DESILLE, Samuel GARDAN, Patrice LEQUEUX, Annie LEMEE, Joseph JOUAULT, Amélie LION, Franck ROUXEL, Patricia RONDEAU

Absent Excusé : Janine GODELOUP qui a donné pouvoir à M. FESSELIER Christophe, Maude HAMARD
Absent :

Madame Jocelyne GAUTIER a été nommée secrétaire de séance.

REALISATION D'UN FOYER ASSOCIATIF

2025-12-04

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la nécessité de réhabiliter et de convertir les vestiaires du terrain des sports en foyer associatif,
Vu l'intérêt du projet pour le développement des équipements communaux et la vie associative,

Considérant

- que le projet consiste à la création d'un foyer à la place des vestiaires existants près du terrain des sports devenus très défraichis,
- que ce sont les vestiaires de la salle des sports qui sont désormais utilisés par le club de Foot l'Etoile Sportive de Saint Aubin des Landes,
- que la collectivité souhaite confier une mission de maîtrise d'œuvre à un architecte,
- que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 172 092 € HT,
- que le taux d'honoraires proposé pour la mission de maîtrise d'œuvre est fixé à 9 % du montant HT des travaux,
-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver le projet de création d'un foyer associatif à la place des vestiaires existants près du terrain des sports, tel que présenté.**
- **De fixer l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 172 092 € HT à laquelle il faudra ajouter les frais divers (relevé topographique, étude de sol, mission SPS, contrôle technique, frais de publicité…) en fonction des besoins.**
- **De retenir le Cabinet SCP GESLAND et HAMELOT d'Argentré du Plessis pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet.**
- **De fixer la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 9 % du montant HT des travaux estimé – phase APD, soit un forfait provisoire de rémunération pour la réalisation de la totalité de la mission de base de 15 488,28 € HT**
- **D'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document se rapportant à cette opération.**
- **D'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.**

La Secrétaire de séance,

Jocelyne GAUTIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE ST-AUBIN-DES-LANDES (Ille-et-Vilaine)

Christophe FESSELIER